

Rapport annuel 2015

sur le prix et la qualité du service public
d'Assainissement Collectif



Etabli conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite Loi Barnier, à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Table des matières

A. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.....	2
A.1. Territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.....	2
A.2. Conditions d'exploitation du service.....	2
A.3. Estimation de la population desservie par le service.....	3
A.4. Nombre de clients.....	3
A.4. Autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels.....	4
A.5. Patrimoine.....	4
A.5.1. Récapitulatif des ouvrages existants sur les réseaux.....	4
A.5.2. Données techniques des réseaux de collecte.....	4
A.5.3. Données techniques des ouvrages de traitement.....	5
A.6. Données d'exploitation.....	6
A.6.1. Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif.....	6
A.6.2. Valorisation des boues issues des ouvrages d'épuration.....	6
B. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	7
B.1. Modalités de tarification.....	7
B.1.1. Type de tarification.....	7
B.1.2. Facture d'eau.....	7
B.1.3. Composantes de la facture type d'un usager de 120 m3.....	7
B.2. Recettes du service.....	7
C. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	8
C.1. Taux de desserte des réseaux de collecte.....	8
C.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.....	8
C.3. Conformité de la performance des systèmes de collecte et de traitement des effluents.....	9
C.4. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	9
D. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	10
D1.Travaux engagés pendant l'exercice.....	10
D2.Dette.....	10
D3.Montant des amortissements.....	10
D4.Travaux et Projet.....	11
E. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	12
E.1. Montant des abandons de créance.....	12

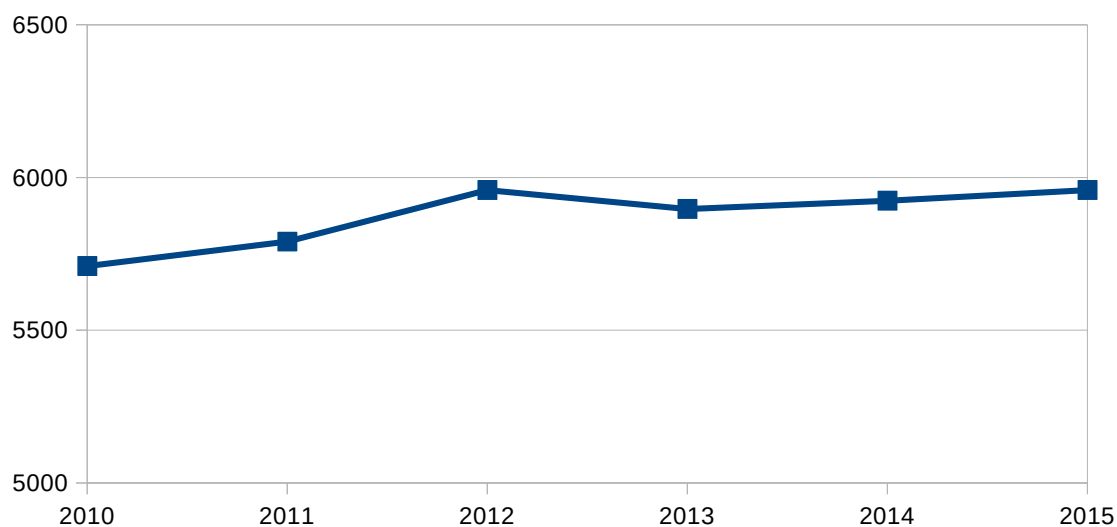
A.3. Estimation de la population desservie par le service

L'estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées, séparatif ou unitaire, sur le territoire de la Communauté de communes est de 16 411 habitants.

A.4. Nombre de clients

	2014	2015	Variation
Armentières-en-Brie	376	381	1,31%
Cocherel	218	217	-0,46%
Congis-sur-Thérouanne	631	638	1,10%
Coulombs-en-Valois	188	188	0,00%
Crouy-sur-Ourcq	703	710	0,99%
Dhuisy	136	138	1,45%
Douy-la-Ramée	91	93	2,15%
Etrépilly	304	307	0,98%
Germigny-sous-Coulombs	92	92	0,00%
Isles-lès-Meldeuses	254	254	0,00%
Le Plessis-Placy	98	102	3,92%
Lizy-sur-Ourcq	1454	1465	0,75%
Marcilly	169	166	-1,81%
Mary-sur-Marne	424	422	-0,47%
May-en-Multien	293	289	-1,38%
Ocquerre	109	110	0,91%
Trocy-en-Multien	102	102	0,00%
Vendrest	282	285	1,05%
Total de clients au 31 décembre	5 924	5 959	0,59%

Evolution du nombre de clients sur le territoire de la CCPO



A.4. Autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels

Aucun arrêté d'autorisation de déversement d'eaux usées autres que domestiques n'a été émis sur le territoire du Pays de l'Ourcq.

A.5. Patrimoine

A.5.1. Récapitulatif des ouvrages existants sur les réseaux

	2014	2015	Variation
Nombre de stations d'épuration	17	17	0,00%
Nombre de réservoirs de chasse	24	24	0,00%
Nombre de déversoirs d'orage	20	20	0,00%
Nombre de bassins de dessablement	4	4	0,00%
Nombre de postes de relèvement	27	27	0,00%

A.5.2. Données techniques des réseaux de collecte

Communes	Longueur en mL En 2015				Longueur en mL En 2014	Variation
	Réseau Unitaire	Réseau Eaux Usées	Réseau Eaux Pluviales	Linéaire Total	Linéaire Total	
Armentières-en-Brie		7 805	4 568	12 373	12 373	0,00%
Cocherel	694	5 441	3 249	9 384	9 384	0,00%
Congis-sur-Thérouanne		11 710	3 066	14 776	14 776	0,00%
Coulombs-en-Valois		3 841	4 240	8 081	8 081	0,00%
Crouy-sur-Ourcq	8 814	3 193	5 997	18 004	18 004	0,00%
Dhuisy		4 429	2 803	7 232	7 232	0,00%
Douy-la-Ramée		1 921	143	2 064	2 064	0,00%
Etrépilly		4 993	2 135	7 128	7 128	0,00%
Germigny-sous-Coulombs		2 345	1 039	3 384	3 384	0,00%
Isles-lès-Meldeuses		4 494	1 801	6 295	6 295	0,00%
Le Plessis-Placy	1 297	1 759	631	3 687	3 687	0,00%
Lizy-sur-Ourcq	6 791	13 048	11 117	30 956	30 956	0,00%
Marcilly	2 172	210	305	2 687	2 687	0,00%
Mary-sur-Marne		7 236	5 217	12 453	12 453	0,00%
May-en-Multien	4 025	881	802	5 708	5 708	0,00%
Ocquerre		2 943	2 765	5 708	5 708	0,00%
Trocy-en-Multien	1 749		145	1 894	1 894	0,00%
Vendrest		6 395	2 936	9 331	9 331	0,00%
Total	25 542	82 644	52 959	161 145	161 145	0,00%

A.5.3. Données techniques des ouvrages de traitement

Station	Type	Capacité en EH	Année de mise en service	Charge nominale en débit (m ³ /j)	Charge nominale en DBO ₅ (kg O ₂ /j)	Charge nominale en DCO (kg O ₂ /j)	Traitement des boues	Milieu récepteur
Armentières-en-Brie	Boues activées	1 500		300	90,0	-	Extraction vers silo puis centrifugation sur STEP de Mary-sur-Marne	La Marne
Cocherel – Crépoil	Lagunage naturel	200	1991	30	12,0	30,0	Sans traitement	Rû de Sallucy puis Ourcq
Congis-sur-Thérouanne	Boues activées	3 000	1994	520,0	180,0	450,0	Extraction vers silo puis centrifugation sur STEP de Mary-sur-Marne	Thérouanne
Coulombs-en-Valois	Boues activées	600	1996	120,0	36,0	90,0	Extraction vers silo puis centrifugation sur STEP de Mary-sur-Marne	Rû de la Croix Ste Hélène puis Ourcq
Crouy-sur-Ourcq Bourg	Boues activées	1 800	1963	870,0	108,0	270,0	Stockage simple puis valorisation agricole	Rû du Cheval Blanc puis Ourcq
Crouy-sur-Ourcq La Chaussée	Décanteur digesteur	50	1983	9,0	3,0	7,5	Epaississement	Le Grand Fossé puis Ourcq
Dhuisy	Massifs filtrants à épandage superficiel	500	1997	95,0	30,0	75,0	Sans traitement	Rû des Bouillons
Douy-la-Ramée	Lits à macrophytes (plantés de roseaux)	250	2005	37,5	15,0	37,5	Sans traitement	Lagune d'infiltration
Etrépilly	Boues activées	1 000	1991	200,0	60,0	150,0	Extraction vers silo puis centrifugation sur STEP de Mary-sur-Marne	Thérouanne
Germigny-sous-Coulombs	Boues activées	250	1989	38,0	15,0	37,5	Lits de séchage	Rû du Pré des Fontaines puis Ourcq
Le Plessis-Placy Beauval	Lagunage naturel	70	1991	-	4,0	10,0	Sans traitement	Rû de Beauval puis Thérouanne
Marcilly	Boues activées – Bassins combinés	500	1990	75,0	30,0	75,0	Extraction par écrémage et pompage boues du clarificateur puis déshydratation sur STEP de Mary-sur-Marne	Rû du Bois Caillot puis Thérouanne
Mary-sur-Marne	Boues activées	8 600	1983	1600,0	515,0	1500,0	Silo, chaulage puis centrifugation sur place	Ourcq
May-en-Multien	Boues activées	1 200	2001	200,0	72,0	180,0	Épaississement	Fossé puis Ourcq
Trocy-en-Multien	Lagunage naturel	250	1968	50,0	15,0	37,5	Sans traitement	Rû de Beauval
Vendrest bourg	Boues activées	600	1975	90,0	36,0	90,0	Extraction hebdomadaire pour centrifugation sur STEP de Mary-sur-Marne	Rû de Chaton puis Ourcq
Vendrest Chaton	Boues activées	1 000	1995	150,0	60,0	150,0	Extraction vers silo puis centrifugation sur STEP de Mary-sur-Marne	Rû de Chaton puis Ourcq

La capacité nominale globale de traitement sur le territoire s'élève à 21 370 Équivalent-Habitants.

A.6. Données d'exploitation

A.6.1. Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif

Communes	Volumes assujettis à l'épuration			
	2013	2014	2015	Variation
Armentières-en-Brie	41 104	46 625	43 542	-6,61%
Cocherel	24 165	23 342	22 356	-4,22%
Congis-sur-Thérouanne	57 781	60 872	62 079	1,98%
Coulombs-en-Valois	17 513	16 028	16 924	5,59%
Crouy-sur-Ourcq	53 346	67 074	76 214	13,63%
Dhuisy	9 970	10 091	10 823	7,25%
Douy-la-Ramée	9 671	7 199	7 801	8,36%
Etrépilly	25 767	29 382	35 441	20,62%
Germigny-sous-Coulombs	11 000	6 989	10 213	46,13%
Isles-lès-Meldeuses	29 732	28 380	25 626	-9,70%
Le Plessis-Placy	9 654	9 281	10 595	14,16%
Lizy-sur-Ourcq	149 159	130 417	165 639	27,01%
Marcilly	17 535	10 355	17 551	69,49%
Mary-sur-Marne	197 732	180 590	184 203	2,00%
May-en-Multien	26 106	28 052	32 359	15,35%
Ocquerre	13 216	20 005	14 966	-25,19%
Trocy-en-Multien	9 347	12 881	9 358	-27,35%
Vendrest	21 473	25 598	25 498	-0,39%
Total	724 271	713 161	771 188	8,14%

A.6.2. Valorisation des boues issues des ouvrages d'épuration

Station d'épuration	Volume (m ³)	Matières Sèches (kg)	Destination
Armentières-en-Brie	616	7 418	STEP Mary/Marne
Congis-sur-Thérouanne	48	890	STEP Mary/Marne
Coulombs-en-Valois	202	5 052	STEP Mary/Marne
Crouy-sur-Ourcq - Bourg	280	15 960	Epandage
Etrépilly	375	7 768	STEP Mary/Marne
Germigny-sous-Coulombs	518	6 821	STEP Mary/Marne
Marcilly	192	2 185	STEP Mary/Marne
Mary-sur-Marne (*)	394	76 616	Compostage
	229	67 306	Epandage
May-en-Multien	377	7 185	STEP Mary/Marne
Vendrest - Bourg	392	6 321	STEP Mary/Marne
Vendrest – Hameau du Chaton	305	7 683	STEP Mary/Marne

(*) : boues évacuées de la station de Mary/Marne comprenant les boues produites par la station elle-même ainsi que celles provenant des stations périphériques et traitées sur la filière de déshydratation de Mary/Marne.

La quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration est de 211,2 tonnes de matières sèches pour l'année 2015. Elles sont valorisées soit par compostage soit par épandage.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les sous-produits tels que les boues de curage, les graisses, les sables et les matières de vidange et refus de dégrillage, qui sont évacués en installation de stockage de déchets non dangereux.

B. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

B.1. Modalités de tarification

B.1.1. Type de tarification

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq applique une tarification proportionnelle à la consommation. Les tarifs 2016 ont été votés par l'assemblée délibérante le 04 décembre 2015.

Le délégataire SAUR applique une tarification de type « binôme » comprenant une part fixe à la facturation et une part proportionnelle.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de la collectivité				
Part proportionnelle [€ HT/m ³]		1,075	1,096	1,95%
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	17,94	18	0,33%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]		1,0258	1,0289	0,30%
Redevances et taxes				
	Modernisation des réseaux	0,3	0,3	0,00%
	TVA	10 %	10 %	

B.1.2. Facture d'eau

La facture d'assainissement est composée des éléments suivants :

- Abonnement, part SAUR ;
- Consommation, part Communauté de communes ;
- Consommation, part SAUR ;
- Taxe : Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine - Normandie) ; TVA

B.1.3. Composantes de la facture type d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	141,04 €	141,47 €	0,31%
Pays de l'Ourcq	129,00 €	131,52 €	1,95%
Modernisation des réseaux	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	30,60 €	30,90 €	0,96%
Total (€ TTC)	336,64 €	339,89 €	0,96%
Prix du m ³	2,81 €	2,83 €	0,96%

B.2. Recettes du service

Le montant des recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés, pour la redevance d'assainissement collectif, s'élève à **631 788,58 € H.T.**

L'aide AQUEX de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en 2015 est de 11 800 € H.T..

La prime d'épuration de l'AESN en 2015 est de 67 735,15 € H.T..

Le total des recettes du service d'assainissement en 2015 est donc de **711 323,73 € H.T.**

C. INDICATEURS DE PERFORMANCE

C.1. Taux de desserte des réseaux de collecte

	Nombre de branchements d'assainissement sur la commune	Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif en 2015	Nombre de branchements d'eau potable sur la commune	Taux de raccordement
Armentières-en-Brie	381	21	392	102,70%
Cocherel	218	3	231	95,61%
Congis-sur-Thérouanne	642	50	684	101,26%
Coulombs-en-Valois	189	81	288	91,30%
Crouy-sur-Ourcq	726	18	758	98,11%
Dhuisy	138	2	149	93,88%
Douy-la-Ramée	93	28	134	87,74%
Etrépilly	307	16	330	97,77%
Germigny-sous-Coulombs	92	1	102	91,09%
Isles-lès-Meldeuses	257	40	291	102,39%
Le Plessis-Placy	99	7	113	93,40%
Lizy-sur-Ourcq	1463	16	1522	97,14%
Marcilly	166	4	175	97,08%
Mary-sur-Marne	430	24	471	96,20%
May-en-Multien	296	54	360	96,73%
Ocquerre	109	54	168	95,61%
Trocy-en-Multien	104	3	108	99,05%
Vendrest	286	27	313	100,00%
Total	5996	449	6589	97,65%

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P201.1) est défini par la formule suivante : (nombre d'abonnés desservis / nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif) X 100.

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif (réalisé après enquête publique).

C.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 définit un indice qui évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'indice obtenu en 2014 est de **80 sur 120**. Il signifie qu'il existe un plan du réseau mis à jour annuellement et comprenant une partie des informations structurelles et géographiques sur chaque tronçon.

C.3. Conformité de la performance des systèmes de collecte et de traitement des effluents

Ces indicateurs, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme), pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 500 EH sont fournis annuellement par les services de la Police de l'Eau.

- P.203-3 :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

- P.204-3 :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

- P.205-3 :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales (arrêté du 22 juin 2007) issues de la directive européenne ERU

Station d'épuration	Indicateur de performance référencé :		
	P.203-3	P.204-3	P.205-3
Congis-sur-Thérouanne	0	0	0
Coulombs-en-Valois	100	100	100
Crouy-sur-Ourcq – Bourg	100	100	100
Dhuisy	100	100	100
Douy-la-Ramée	100	100	100
Etrépilly	100	100	100
Germigny-sous-Coulombs	100	100	100
Marcilly	100	100	0
Mary-sur-Marne	100	100	100
May-en-Multien	100	100	100
Trocy-en-Multien	100	100	100
Vendrest - Bourg	100	100	100
Vendrest - « Chaton »	100	100	100

C.4. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Cet indicateur a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise de l'exploitant dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées. Il correspond au pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation.

En 2015, sur le périmètre d'exploitation SAUR, **100 %** des boues issues des ouvrages d'épuration ont été évacuées selon une filière conforme à la réglementation, soit 211,2 tonnes de matières sèches.

D. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les données financières relatives à ce chapitre s'entendent à la fois pour les services d'eau potable et d'assainissement.

D1. Travaux engagés pendant l'exercice

Le décret n°2007-675 prévoit l'indication des montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ainsi que le montant des subventions.

Le montant financier des travaux réalisés pendant l'exercice budgétaire 2015 est de **1 574 796,95 € T.T.C.**
Le montant restant à réaliser est de **860 355,27 € T.T.C.**

	Montant – Eau potable	Montant – Assainissement	Montant – Commun	Total
Montant des travaux réalisés	509 125,71 €	1 057 991,24 €	7 680,00 €	1 574 796,95 €
Montant des travaux restants à réaliser	369 027,83 €	484 247,44 €	7 080,00 €	860 355,27 €

Quant aux subventions obtenues, elles s'élèvent à **549 815,55 € T.T.C.** en 2015 provenant de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département et de la participation au raccordement aux égouts.

Organisme	Montant – Eau potable	Montant – Assainissement	Montant – Commun	Total
AESN	0,00 €	263 333,00 €	7 872,00 €	271 205,00 €
Conseil Régional	0,00 €	118 543,28 €	0,00 €	118 543,28 €
Conseil Général	6 843,41 €	139 973,97 €	640,00 €	147 457,38 €
Raccordement tout à l'égout	0,00 €	8 415,00 €	0,00 €	8 415,00 €
État - AEP Dhuisy – 2004	4 194,89 €	0,00 €	0,00 €	4 194,89 €

D2. Dette

	2013	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	198 670,06 €	153 158,50 €	291 403,47 €
Remboursements au cours de l'exercice	108 247,35 €	45 825,81 €	39 130,52 €
dont en intérêts	2 558,46 €	314,25 €	161,49 €
dont en capital	105 688,89 €	45 511,56 €	38 969,03 €

D3. Montant des amortissements

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	665 427,45 €	662 679,74 €	696 125,78 €	695 983,23 €	684 452,24 €

D4. Travaux et Projet

➤ Assainissement de la commune de Crouy-sur-Ourcq

En 2009, la Police de l'Eau a mis en demeure la collectivité de mettre en conformité le système d'assainissement de Crouy-sur-Ourcq – Bourg et du hameau de Fussy.

Par un marché notifié le 22 juillet 2010, la collectivité a confié à la société I.R.H. Ingénieur Conseil, la maîtrise d'œuvre de l'opération de mise en conformité de l'assainissement de la commune.

A l'issue des études de projet, le programme de travaux présenté par le maître d'œuvre et approuvé par délibération du Conseil communautaire le 9 décembre 2011 comprend des travaux d'amélioration sur la station de Crouy-bourg (construction d'un bassin d'orage et d'un clarificateur) et la construction d'une station d'épuration de 130 Equivalent-Habitants sur le hameau de Fussy.

✓ Station d'épuration de Crouy-sur-Ourcq – Bourg

Le marché de travaux notifié à l'entreprise SAUR le 09 octobre 2013 pour un montant après négociation de 1 009 893 € H.T. comprenait les prestations suivantes :

- la construction d'un bassin d'orage (600 m³) et d'un clarificateur (130 m³)
- la mise en place d'une déphosphatation physico-chimique (tranche conditionnelle du marché)
- la démolition des anciens ouvrages inutilisés.

A l'issue de la période de préparation des travaux, un OS de démarrage des travaux à la date du 2 juin 2014 a été notifié à l'entreprise SAUR pour un délai contractuel de travaux de 65 semaines.

Les travaux de construction se sont achevés le 17 septembre 2015.

✓ Station d'épuration du Hameau de Fussy

Concernant la station d'épuration du hameau de Fussy (130 EH), sont prévues :

- la construction d'un seul étage de traitement suivant le procédé de lits filtrés plantés de roseaux.
- la construction d'un deuxième étage de traitement suivant le procédé de lits filtrés plantés de roseaux (tranche conditionnelle du marché).

Après une première procédure de consultation des entreprises lancée en avril 2013 déclarée sans suite pour des raisons technico-économiques, une nouvelle procédure a été lancée fin 2013. Ainsi, le marché de travaux a été notifié à l'entreprise Jean Voisin, le 13 mai 2014 pour un montant de 725 106,68 € H.T.

Après la période de préparation des travaux, un OS de démarrage des travaux à la date du 22 septembre 2014 a été notifié à l'entreprise Jean Voisin.

Les travaux de construction se sont achevés le 24 septembre 2015.

➤ Création d'un assainissement collectif pour les bourgs de Jaignes et Tancrou

Suite aux préconisations du schéma directeur d'assainissement, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a lancé une opération de création d'un assainissement collectif pour les bourgs de Jaignes et Tancrou. Ce programme consiste à créer les réseaux d'assainissement afin de desservir les bourgs des deux communes, ainsi qu'une station de traitement des eaux usées.

La DDT n'étant plus en mesure de poursuivre sa mission de maîtrise d'œuvre datant de 2008, à la suite de la réforme des services de l'État, la Communauté de communes a relancé une consultation de maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux d'assainissement collectif de Jaignes et de Tancrou en février 2013.

Cette mission a été confiée au Cabinet Merlin, en mai 2013 pour un montant de 102 690 € H.T..

Compte tenu de la dimension de l'opération, la Communauté de communes a validé le phasage des travaux ci-dessous :

- Tranche 1 : Réalisation d'un réseau d'assainissement eaux usées Grande Rue, commune de Tancrou, ainsi que la réalisation de la station d'épuration des communes de Jaignes et Tancrou
- Tranche 2 : Réalisation d'un réseau d'assainissement eaux usées dans une partie du bourg de la commune de Jaignes ainsi que la réalisation d'un poste de refoulement et d'une canalisation de transfert des effluents vers la commune de Tancrou.
- Tranche 3: Réalisation d'un réseau d'assainissement eaux usées dans le reste du bourg des communes de Jaignes et Tancrou.

A la suite des études PRO et études préliminaires, la consultation des entreprises de travaux a été publiée le 06/11/2015.

Pour l'exécution de la tranche 1, les marchés de travaux ont été allotés de la manière suivante :

LOT N°1 : Création d'un réseau de collecte et transport des eaux usées de la commune de Tancrou,

LOT N°2 : Construction d'une station d'épuration intercommunale d'une capacité de 500 EH type « disques biologiques ».

➤ Construction d'une nouvelle station d'épuration à Congis-sur-Thérouanne

La construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées a été programmée afin de traiter les effluents des communes de Congis-sur-Thérouanne et Isles-lès-Meldeuses en respectant les normes de rejet actuelles. En effet, l'installation existante rencontre de nombreux dysfonctionnements tels qu'une surcharge hydraulique importante occasionnée par l'infiltration d'eaux claires parasites permanentes, le mauvais dimensionnement de l'ouvrage et la dégradation importante du génie civil de la première tranche de la station.

En date du 28 mai 2014, la DDT a notifié au Pays de l'Ourcq la non-conformité du système de collecte et la non conformité en équipement et en performance de la STEU vis-à-vis des exigences de la directive ERU au titre de l'année 2013.

Fin 2014, un accord a été trouvé avec la commune de Congis-sur-Thérouanne pour l'acquisition du terrain d'assiette de la station d'épuration.

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, une consultation a été lancée le 08/12/2015 en vue d'une mission de maîtrise d'œuvre.

E. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

E.1. Montant des abandons de créance

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant des abandons de créance	452,00 €	263,00 €	1 126,00 €	736,00 €	246,00 €